

# Fiche d'informations sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2016 DE LA COMMISSION

Nom ou marque du fournisseur : FRIGELUX

Adresse du fournisseur : BOULEVARD PIERRE LEFAUCHEUX 143, 72230 ARNAGE, FR

Identifiant du modèle : CUBE72A++

Type d'appareil frigorifique :

Appareil silencieux :	Non	Type de conception :	Sur pied
Appareil de conservation du vin :	Non	Autre appareil frigorifique :	Oui

Paramètres généraux du produit :

Paramètre	Valeur	Paramètre	Valeur
Partout dimensions (millimètre)	Hauteur	Volume total (dm <sup>3</sup> ou l)	58
	Largeur		
	Profondeur		
EEI	99	Classe d'efficacité énergétique	"
Emissions de bruit acoustique aérien (dB(A) pour 1 pW)	39	Emission de bruit acoustique aérien classe	C
Consommation d'énergie annuelle (kWh/a)	81	Classe climatique :	tempéré, subtropical
Température ambiante minimale (°C), pour lequel l'appareil frigorifique est adapté	16	Température ambiante maximale (°C), pour lequel la température l'appareil est adapté	38
Cadre hivernal	Non		

Paramètres du compartiment :

Type de compartiment	Paramètres et valeurs du compartiment			
	Compartiment volume (dm <sup>3</sup> ou l)	Recommandé température Réglage pour alimentation optimisée stockage (°C) Ces paramètres ne doit pas contredire le stockage conditions fixées en annexe IV, Tableau 3	Gelé capacité (kg/24h)	Type de dégivrage (dégivrage automatique = A, manuel dégivrage=M)
Cave manger	Non	-	-	-
Stockage du vin	Non	-	-	-
Cave	Non	-	-	-
Nourriture fraîche	Oui	58	4	UN
Froidur	Non	-	-	-
0 étoile ou glace fabrication	Non	-	-	-

1 étoile	Non	-	-	-	-
2 étoiles	Non	-	-	-	-
3 étoiles	Non	-	-	-	-
4 étoiles	Non	-	-	-	-
Section 2 étoiles	Non	-	-	-	-
Variable température compartiment	-	-	-	-	-
Paramètres de la source lumineuse :					
Type de source lumineuse			-		
Classe d'efficacité énergétique			-		
Durée minimale de la garantie offerte par le fabricant : 12 mois					
Additional information: Tous les appareils de réfrigération FRIGELUX bénéficient d'une garantie pièces de 1 an.					
Lien vers le site Web du fabricant, où les informations du point 4(a) de l'annexe du règlement de la Commission (UE) 2019/2019 se retrouve : -					